

La Confédération Nationale du Logement, association agréée de consommateurs, est la première organisation nationale de défense des droits et des intérêts des habitants. Elle milite pour un droit au logement pour tous, la préservation du pouvoir d'achat et l'amélioration de la vie quotidienne des familles.



Chaque jour des locataires rejoignent la Confédération Nationale du Logement et agissent pour faire reconnaître leurs droits et en obtenir de nouveaux. Ces actions ont des conséquences sur leur quotidien. Loyer, charges, entretien, assurances, téléphonie, Internet... Quelle que soit votre situation, avec la CNL, vous serez écouté, défendu et représenté !

## Adhérer à la CNL, c'est :

- **S'unir** face aux difficultés quotidiennes communes.
- **Participer au mieux-vivre ensemble** et garantir sa qualité de vie.
- **Bénéficiaire d'un réseau** important constitué de plus de 4 600 associations locales, présent dans 90 départements.
- **Etre écouté, conseillé**, informé et aidé dans ses démarches.
- **Bénéficiaire des compétences juridiques** de la CNL.
- **Etre accompagné** pour le contrôle de ses charges annuelles.
- **Faire respecter ses droits** de consommateurs et d'habitants et en conquérir de nouveaux.

## Quand les amicales agissent !

À Argenteuil (95), l'amicale Roussillon mène chaque année un contrôle des charges. En 2012, **6 695 € ont ainsi été redistribués aux locataires**. Depuis 1998, ce sont **58 341 € qui ont été remboursés aux locataires des 173 logements**.

À Bretigny-sur-Orge (91), l'amicale conteste depuis plusieurs années des charges indûment facturées aux locataires (télé-surveillance des ascenseurs...). L'organisme HLM a ainsi été condamné à rembourser **100 000 € aux locataires**.



À Villeneuve-d'Ascq (59), l'amicale CNL du Château, créée en 2011 suite à un trop-perçu de charges du bailleur, **273 000 € reversés aux locataires**, effectue désormais chaque année, un contrôle de charges.